Les Sade, seigneurs de Romanin

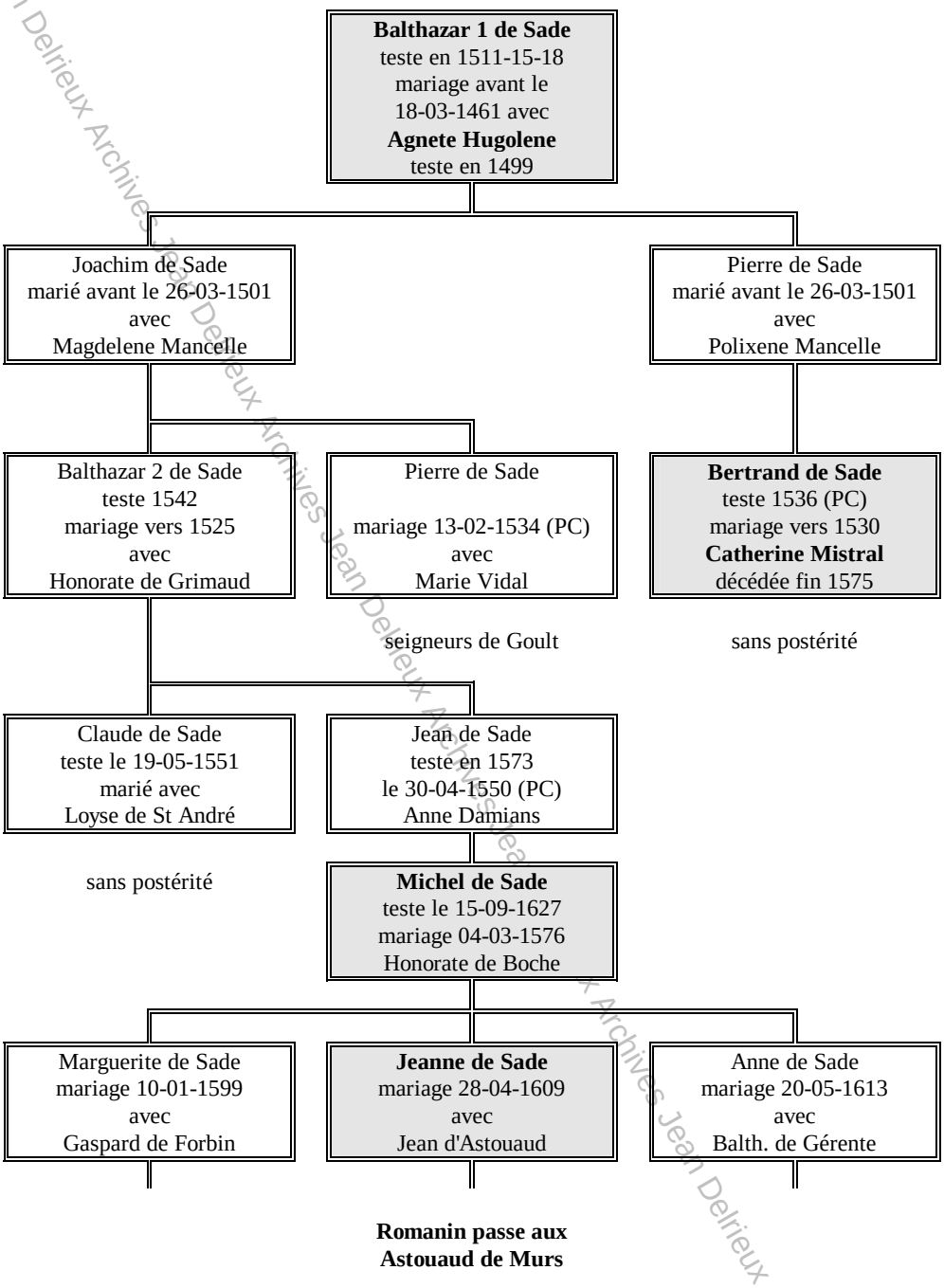

Actes recueillis par Jean Delrieux

Archives Jean Delrieux

Les Sade, seigneurs de Romanin

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Balthazar I de Sade, seigneur d'Eyguières, marié avec Agnete Hugolen, co-dame avec sa sœur Hélène, de Lagoy et Romanin et d'une partie de Goult, fit 3 testaments:
15-12-1511, Jaume de Nostredame, extensoire A, f°145 v°
13-01-1515, Jaume de Nostredame, extensoire B, f°96 r°
16-03-1518, Jaume de Nostredame, extensoire D, f°55 r°
(le baron du Roure donne un extrait de ce dernier, Barbegal, n°1892)
tandis que son épouse testait le 14-04-1499, du Roure, Barbegal, n°1182.
(elle mourut avant le 05-07-1501, Jaume de Nostredame, extensoire A, f°121 r°)

15-12-1511, Jaume de Nostredame, extensoire A, f°145 r° (d'après notes du Dr Leroy)
« Testamentum nobilis et generosi viri Balthazaris (I) de Sadone, dni de Aqueria. »
Testament catholique. Demande à être enterré dans l'église des Frères Mineurs de l'Observance d'Avignon, au tombeau de sa femme Agnete Hugolen et de son fils Joachim de Sade. Lègue à ses frères Etienne, Gabriel et Pierre de Sade, coseigneurs de Mazan. Lègue à sa fille Jeanne de Sade, épouse de noble Spinoti Gardini, seigneur de Fargues. Lègue à Hélène Hugolen, sa parente (il s'agit de sa belle-sœur). Lègue à noble damoiselle Delphine de Sade, sa petite-fille, fille de feu Joachim de Sade, son fils. Fait ses héritiers nobles Balthazar et Pierre de Sade, ses petits-fils, fils de feu Joachim de Sade, son fils, et noble Bertrand de Sade, son petit-fils, fils de noble Pierre de Sade, son fils. Substitue Delphine de Sade, Hélène Hugolen, Etiennne, Gabriel et Pierre de Sade.
« ... actum ... in dicta ville Sti Remigii ... et aula superiore domus dicti nobilis testatoris. Jacobo de Nostradomina, notario publico. »

16-03-1518, baron du Roure, Barbegal, n°1892
« Testamentum nob. et generosi viri Balthezaris (I) de Sadone, dni. de Aqueriis, quo eligit sibi sepulturam in ecclesia collegiali Sti Martini, ville Sti Remigii, in capella Hugolenorum. Legat Johanne filie sue et nob. condam Agnete Hugolene, uxoris sue, uxori nob. Sebiastani Requieni, civitatis Avinionis, et uxori relicte nob. condam Spinoti Guerdini, dni. de Fargues ; item nob. Dalfine de Sadone, filie nob. condam Joachimi de Sadone, filii sui ; item nob. scutifero Petro de Sadone, filio dicti condam Joachimi ; heredes instituit nepotes sive felezenos suos, videlicet nob. Balthazarem et Bertrandum de Sadone, filios predicti condam Joachimi, et omnia bona sua substituit ipsorum descendentibus masculis usque ad infinitum.
Actum Sancti Remigii. Jacobo de Nostradomina, notario. »

Balthazar I de Sade et Agnete Hugolen eurent pour enfants :

Joachim de Sade, époux de Magdelene Mancelle, mourut avant le 15-12-1511, date du premier testament de son père
Pierre de Sade, époux de Polixene Mancelle
Jeanne de Sade, épouse de 1. Spinoti Guerdini 2. Sebastieni Requieni
(contrat du 25-05-1513, Jaume de Nostredame, Extensoire A, f°262 r° avec Sébastien Ricci. Acte passé dans la maison d'Hélène Hugolen, dame de Fos, qui est toujours vivante à cette date)

Joachim de Sade et Magdelene Mancelle eurent pour enfants :

Balthazar II de Sade, époux d'Honorate de Grimaud
Stephane de Sade
Pierre de Sade, époux de Marie Vital (contrat du 13-02-1534, Demarez à Avignon, P.C.,T.3,p.188)
Delphine de Sade, épouse de Pierre Baux (contrat du 13-08-1522, Jaume de Nostredame, extensoire C, f°180 r°)
cités tous les quatre dans la donation de Joachim à cause de mort qui suit :

11-06-1505, baron du Roure, Barbegal, n°1891
« Nobilis vir Joachinus de Sadone, filius nob. viri Baldisaris de Sadone, dni. loci de Aqueriis, et nob. condam dne. Annete Hugolene, habitator Sti Remigii, sanus mente et intellectu, licet eger et debilis corpore,

fecit donationes causa mortis, cum licencia et consensu dicti sui patris, in hunc qui sequitur modum. In primis commendavit animam suam et se totum gloriosissime Dei genitrici Marie, beatisque Petro et Paulo apostolis, necnon sanctis Gabrieli, Raphaelli et Urieli et ceteris angelis. Donavit nob. Stephano et Petro de Sadone, fratibus, filiis suis, et Delphine de Sadone, sue filie. Cetera vero omnia et singula bona sua donavit, donatione causa mortis, nob. Baldisari de Sadone, filio suo, cum pacto tamen quod ipse Baldisar teneatur nob. dnam. Magdalenam Mancella, ipsius donatoris uxorem et dicti Baldisaris matrem, alimentare. Actum Avinione, in domo nob. dni. Spinoti Guerdini, dni. loci de Fargues. Johanne de Garreto, notario. - Grossatum per Bernardinum de Garreto, predicti Johannis filium. »

Balthazar II de Sade et Honorate de Grimaud eurent pour enfants :

Claude de Sade, époux de Loyse d'Albert de Saint André, mourut avant 1553 et sa veuve se remaria avec François Mistral le 03-01-1555
Jean de Sade, époux d'Anne Damians (mariage du 30-04-1550, Mérindol, P.C.,T.3, p.190)
Anne de Sade, épouse de Gabriel de Pontevès (mariage du 08-10-1545, Artefeuil, T.2, p.235)
Magdelene de Sade, épouse de Thomas de Colombiers, acte du 14-08-1550, Simon Contet, f°8 v°

Tandis que ***Pierre de Sade et Polixene Mancelle*** n'avaient qu'un fils :

Bertrand de Sade, époux de Catherine Mistral, qui n'eut point d'enfant.

Le partage des biens de Balthazar I (Eyguières) et de ceux dont il avait hérité des Hugolen (Lagoy, Romanin et partie de Goult) se fit en 1533 entre ses petits-fils Balthazar II, fils de Joachim, et Bertrand, fils de Pierre :

16-07-1533, baron du Roure, Barbegal, n°1895
« Cum nob. et generosi viri Balthazar (II) et Bertrandus de Sado, consobrini germani, scientes se habere ac pro indiviso possidere quamplurima dominia et juridictiones, ex successione et voluntate ultima, aut inter vivos, respective, nobilium quondam dominorum Balthazaris de Sado, dni de Aqueria, Annete et Helene Hugolene sororum, ac nobilis Joachimi et Petri de Sado, fratrum et patrum respective ipsorum dominorum dividentium, hinc est quod predicti nobiles Balthazar et Bertrandus de Sado, consobrini germani, prefata bona inter de dividunt. S'ensuyt la division des seignories. Ala part de Balthazar sont parvenues : le lieu et terroir dit Lagoye, villaige inhabité, item une part du lieu et terroir et chasteau de Gout, situé au comté de Forcalquier, diocèse d'Apt, un pré au territoire d'Airagues, des censes et directes à Saint Remy et Arles, etc.. . S'ensuit la part de n. Bertrand de Sade : la juridiction haute et basse, *cum mero et mixto imperio ac gladii potestate*, de Romanin, villaige inhabité en Provence, au diocèse d'Avignon ; item tout le lieu et terroir, seigneurie et juridiction haute et basse, *cum mero et mixto imperio ac gladii potestate*, du lieu et château d'Aiguières, ville habitée, sise en Provence, au diocèse d'Avignon ; item une maison et jardin dans la bourgade de Salon. Item il est convenu que sur les 1000 florins que ledict noble Bertrand peult et doibt prendre sur la part dud. noble Balthazar, à cause de la moitié du doaire de feue noble dame Polixene Mancelle, mère dudit Bertrand, lesquelz mille florins sont et pendent à exhiger et lever sur la portion et rate dud. Balthazar que ledict Bertrand ne puisse, ne vaille exiger de ladicte somme de mille florins dores enavant oultre la somme de 450 florins ... *Actum Sti Remigii, et in bardato basso domus dicti nob. Balthazaris de Sado. Et me Jacobo de Nostra Domina, incola ejusdem ville Sti Remigii, notario. »*
(brève de Jaume de Nostredame du 16-07-1533, f°64 v°. Voir également : brève de Jaume de Nostredame du 03-02-1533, f°57 r°)

21-04-1537, répertoire archives de la Cour des Comptes, Lagoa
Dénombrement de la terre de La Goa pour Bertrand de Sade, f°215 v°, registre 23, armoire N (des dénombrements).
(d'après le texte précédent il s'agit de Balthazar et non de Bertrand, erreur de scribe sans doute !)

11-07-1537, répertoire archives de la Cour des Comptes, Eyguières
Dénombrement des terres d'Eyguières et Romarin pour Bertrand de Sade, f°360, registre 24, armoire N des dénombrements.

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

30-12-1542, baron du Roure, Barbegal, n°1896

« Testament de noble et puissant sgr Balthazar (II) de Sade, sgr d'Aiguières et de Lagoy, par lequel il veut être enseveli dans l'église St Martin de St Remy ; il lègue à n. Jean de Sade, à Anne et Madeleine de Sade, ses enfants, à Honorate Grimaud, sa femme ; à Madeleine Mancelle, sa mère ; à Pierre de Sade, sgr de Goult, son frère ; à Marie Mancelle, sa tante, femme de Mr de Lauris ; à Guillemette de Lubières, veuve du sieur de la Motte [René Ardoin]. Il institue héritier Claude de Sade, son fils *pourvu que ledict Claude soit sage et que scache administrer ses biens sans avoir faute de curateur*, auquel cas, il institue n. Jean de Sade, son autre fils, leur substituant Pierre de Sade, son frère, et César, fils ainé de ce dernier. Il nomme exécuteurs : messieurs de Beynes [Castillon], de la Motte [Ardoin], de Tarascon, et de Laval [Castellane]. Acte à Avignon dans la maison de Raimond Vidal. Michel Deleuze, notaire. »

Jean de Sade et Anne Damians eurent pour enfants :

– Michel de Sade, époux d'Honorate de Boche (mariage du 04-03-1576, P.C., T.3, p.190)
– Jean-Baptiste de Sade, décédé en 1573 au siège de La Rochelle (P.C., T.3, p.191)
– Pierre de Sade, époux de Louise de Porcelet (mariage du 12-11-1588, du Roure, Porcelet, p.44)
– Joseph de Sade, époux de Françoise de Peyran (du Roure, de la Tour, p.14)
– Julie de Sade, épouse de Giles de Berton de Crillon (mariage du 15-02-1575, Aymes Bertrand, f°92 r°)
– Susane de Sade, épouse de Jean de Bourdic, Sieur de Villeneuve (mariage, 01-11-1579, Aymes Bertrand, f°401 r°)
– Jeane de Sade, épouse de Jacques de la Tour-Gouvernet (mariage, 15-10-1583, notaire Jean Obrier à Eyguières, d'après acte du 21-02-1634, Paul Bertrand, f°289 r°)

23-02-1573, baron du Roure, Barbegal, n°1898

« Testament de Jean de Sade, écuyer, sgr d'Aiguières, par lequel il révoque ses testaments antérieurs reçus par feu Honoré Baralis, d'Aiguières, et François de Cluseau de Saint Chamas. Il choisit sa sépulture au lieu de ses antécesseurs et père, audit Aiguières. Il lègue 200 écus aux pauvres de la maison Réformée et 100 écus à l'hôpital d'Aiguières, lesquels seront mis entre les mains du consul d'Aiguières et de trois de la Religion Réformée. Il institue ses héritiers ses fils, savoir ; Michel, l'ainé, en ses biens de Lagoy ; Jean-Baptiste, en la juridiction de Romanil ; Pierre en celle d'Aiguières ; et Joseph, en toute celle de Beauchamps, chargeant ses fils Michel et Jean-Baptiste de payer les douaires de leurs sœurs Julie, Suzanne et Jeanne, nomme à l'administration de ses biens Anne de Damians, sa femme, et fait exécuteur n. Michel de Damians, sgr du Vernègue, Elion Jourdan, de Cucuron, Louis Astre et Jaume de Sabatier, d'Aiguières. Jean Obrier, notaire à Aiguières. »

Catherine de Mistral, dame de Romanin

Bertrand de Sade mourut entre le dénombrement de 1537 et l'acte suivant de 1540. Sans enfants, ses biens retournèrent à la branche de Joachim de Sade, excepté la seigneurie de Romanin qui resta en usufruit entre les mains de son épouse, Catherine de Mistral, jusqu'en 1575, année de sa mort.

25-08-1540, Remy Navarry, f°52 v°

« Catherine de Mistral, dame de Romanin, relayssée et héritière universelle de feu Bertrand de Sade ..... »

10-11-1575, Aymes Bertrand, f°376 r°

Dernier acte de Catherine de Mistral, dame de Romanin.

16-12-1575, Aymes Bertrand, f°?

« feue Catherine de Mistral, dame de Romanin ..... »

Jean-Baptiste de Sade, cité dans le testament de son père comme héritier de Romanin mourut la même année 1573 au siège de La Rochelle, et Romanin tomba directement entre les mains de Michel de Sade après la mort de Catherine de Mistral.

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Michel de Sade testa en 1627 et mourut en décembre 1632 :

15-09-1627, Me Paul Bertrand de Saint Remy, 12-1632, f°352 r°
(l'original du testament est inséré après le f°50 du registre de 1633)

Testament de Michel de Sade

« l'an 1627 et le 15ème jour du moys de septembre, après midy, Je, **Michel de Sade**, seigneur baron de Lagoy et Romanin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, estant par la volonté de Dieu dans ma chambre et chasteau dudit Romanin ... ordonne mon dernier testament solempnel ... en la forme et manière que s'ensuit ... voulant ... mon corps estre ensepvelly au lieu d'Eyguières, au tombeau où feue Dame Anne de Damian, vivant dame du lieu d'Eyguières, ma très honnorée et bien aimée mère, a été ensepvellie et en la forme gardée en l'église catholique réformée .....

je lègue à Dlles Honnorade et Marguerite d'Asthouaud, mes petites filles, filles du seigneur de Murs et de Damoyselle Jeanne de Sade, ma filhe .....

héritières universelles, Damoyselles Marguerite et Jeane de Sade, femmes des seigneurs de la Barben et de Murs, mes filhes légitimes et naturelles, et Damoyselle Magdelaine de Jerente, filhe de Balthezard de Jerente, baron de Sénas, et de feue Damoyselle Anne de Sade, mon autre filhe légitime et naturelle, et de Dame Honnorade de Boche, ma femme, toutes troys par esgalles partz et portions ..... et pour esviter la division de mes terres et inféodactions de Lagoy et Romanin, je ordonne que ladite place de Lagoy et ses dépendances apartiendra à ladite Marguerite de Sade, dame de la Barben, et celle de Romanin, à ladite Jeanne de Sade, dame de Murs ..... »

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux